

COMMUNE DE MARLY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MERCREDI 8 OCTOBRE 2025 A 19 H 30

PRESIDENCE : Mme Daniela Schellenberg, Présidente

PRESENCES : Conseil général : 42
: Conseil communal : 7

EXCUSES : Mmes Vanessa Ardenti (LV), Lalie Bays (LV), Mélanie Carrel (LV) et Astrid Herren (UDC),
MM. Alexandre Brodard (LC), Eric Bugnon (PVL), Jean-Luc Humbert (UDC) et Jelle Van den Wildenberg (LC).

SECRETAIRE : M. Nicolas Gex

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine Bozier Perritaz, avec la collaboration de M. Nicolas Gex

~~~~~

**LIEU** : Grande salle de Marly Cité

~~~~~

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du mandat de l'association REPER sur le territoire communal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2025
3. Remplacement de l'éclairage des terrains de football (message 06-25)
4. Adoption du règlement relatif à l'accueil préscolaire (crèche), révision totale (message 07-25)
5. Adoption du règlement relatif à l'accueil extrascolaire (AES), révision totale (message 08-25)
6. Adoption du règlement relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour, nouveau règlement (message 09-25)
7. Informations du Conseil communal
8. Divers

~~~~~

**Introduction**

Mme Daniela Schellenberg, Présidente, souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère communale et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, Messieurs Gex et Sansonnens, au public et aux représentants de la presse. Ce sont en ces termes que Mme Schellenberg ouvre sa première séance en qualité de Présidente du Conseil général :

*« C'est avec une certaine émotion que je prends la parole devant vous aujourd'hui en tant que Présidente du Conseil général. C'est un grand honneur que vous m'avez fait en m'élisant à cette fonction et c'est avec un peu d'appréhension que je débute cette mission.*

*Avant de me lancer concrètement dans ma tâche, à savoir de mener la présente séance, j'aimerais partager avec vous quelques réflexions.*

*J'ai toujours été curieuse et intéressée par la chose publique et la politique. Il y a maintenant un peu plus de 10 ans, cela m'a donné envie de participer de manière concrète au développement de notre commune et me suis donc présentée aux élections pour le Conseil général.*

*Comme vous tous dans cette salle qui êtes des élus, vous avez été poussés par cet engagement citoyen à vous investir et à donner de votre temps pour nos institutions. Mais soyons lucides : s'engager aujourd'hui n'est pas chose facile.*

*Nous vivons une époque marquée par l'incertitude, par des crises successives – sanitaires, climatiques, économiques – qui ébranlent nos repères. A cela s'ajoute une polarisation croissante des opinions, alimentée par les réseaux sociaux, les algorithmes, et parfois même par les discours politiques. Le débat public devient parfois trop souvent un champ de confrontation plutôt qu'un espace de construction.*

*Au sein de notre Conseil général, malgré la diversité de nos opinions, nous avons toujours su maintenir un climat de dialogue et de respect lors des débats. J'espère de tout cœur que nos échanges au sein des séances, et puis bien sûr lors du traditionnel apéro qui suit la séance, soient toujours aussi emprunts de bienveillance et de convivialité. Je compte sur vous pour poursuivre sur cette voie !*

*Je saisis aussi cette occasion pour remercier notre vice-président, Alexandre Ariosa, qui m'apporte tout son soutien dans ma tâche, ainsi que les membres de l'administration communale ici présents, et particulièrement Nicolas Gex et Boris Sansonnens, qui mettent toujours tout en œuvre pour nous permettre de siéger dans les meilleures conditions.*

*Enfin, je vous suis profondément reconnaissante pour la confiance que vous m'accordez, ainsi que pour la compréhension et le soutien que vous manifesterez tout au long de cette année de présidence. Merci de votre attention ».*

La Présidente relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant manifestement atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement (art. 25 et 30). Mme Schellenberg informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle. Mme Schellenberg prononce l'ouverture de la séance.

Pour la séance de ce soir, la Présidente excuse l'absence de Mmes Vanessa Ardenti (LV), Lalie Bays (LV), Mélanie Carrel (LV) et Astrid Herren (UDC), et de MM. Alexandre Brodard (LC), Eric Bugnon (PVL), Jean-Luc Humbert (UDC) et Jelle Van den Wildenberg (LC).

Au vu de l'ordre du jour, Mme Schellenberg annonce qu'aucune pause ne sera faite en cours de séance et que la buvette sera ouverte à son issue pour ceux qui souhaitent se rencontrer et échanger.

En outre, selon l'article 52 du règlement du Conseil général, Mme Daniela Schellenberg relève que les débats de cette assemblée sont enregistrés et seront effacés après approbation du procès-verbal. Finalement, pour faciliter la rédaction de ce dernier, la Présidente demande que chacun rappelle ses nom et prénom à chaque prise de parole, et dans la mesure du possible, envoie le texte de son intervention au Secrétariat général. Les secrétaires vous en remercient d'avance.

Conformément à l'article 13, alinéa 1, de la directive relative au vote électronique, un test est effectué en début de séance afin de vérifier que toutes les télécommandes fonctionnent. En cas de défaillance d'une télécommande, un contrôle sera effectué. Si la défaillance ne peut être résolue, le vote électronique sera abandonné pour le reste de la séance (art. 14). La Présidente invite l'assemblée à appuyer sur « oui », « non » ou « abstention », de manière à faire apparaître en surbrillance le nom de chacun sur l'écran, indiquant ainsi que le signal a été transmis et que la télécommande est fonctionnelle.

***Test du système de vote électronique***

La Présidente constate que toutes les télécommandes fonctionnent.

Mme Daniela Schellenberg annonce qu'une modification de l'ordre du jour de la séance de ce soir est proposée. Il est suggéré de débiter par les communications concernant M. César Murangira, Conseiller communal, qui devra quitter l'assemblée plus tôt. L'ordre du jour proposé est le suivant :

***Intervention de la Présidente***

1. Adoption du règlement relatif à l'accueil préscolaire (crèche), révision totale (message 07-25)
2. Adoption du règlement relatif à l'accueil extrascolaire (AES), révision totale (message 08-25)
3. Adoption du règlement relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour, nouveau règlement (message 09-25)
4. Présentation du mandat de l'association REPER sur le territoire communal
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2025
6. Remplacement de l'éclairage des terrains de football (message 06-25)
7. Informations du Conseil communal
8. Divers

**Acceptez-vous la modification de l'ordre des points de la séance du Conseil général du 8 octobre 2025 ?**

***Décision***

- ***L'ordre du jour est validé, avec la modification demandée, par 41 oui, et 1 abstention.***

**1. Adoption du règlement relatif à l'accueil préscolaire (crèche), révision totale (message 07-25)*****Intervention du  
Conseil communal***

M. César Murangira présente ce soir trois messages relatifs aux structures d'accueil préscolaire et parascolaire. Le premier concerne la révision du règlement relatif à l'accueil préscolaire (crèche). Ce message avait été soumis au Conseil général l'année précédente et avait été accepté. Lors de la transmission des règlements au Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), des ajustements ont été demandés. M. Murangira relève que les modifications apportées sont essentiellement cosmétiques et reste à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

Etant donné qu'il n'y a pas d'implications financières, Mme Séverine Lago indique que la Commission financière n'a pas émis de préavis.

***Préavis de la  
Commission financière***

Lors du Conseil général du 5 décembre 2023, quant à l'implémentation du guichet virtuel MonPortail (message 17-23), M. Sylvain Grandjean (PS) rappelle que le Groupe socialiste demandait que l'administration communale réponde à toutes les questions des utilisateurs et assure une assistance appropriée aux personnes en difficulté avec l'utilisation du guichet virtuel. M. Grandjean rappelle également que le Groupe socialiste avait convenu avec le Conseil communal d'introduire cette précision non pas dans le règlement de portée générale voté par le Conseil général, mais dans son règlement d'exécution, comme le Conseil communal s'est engagé à le faire (cf. p. 40 du PV). Au Conseil général du 22 mai 2024, lors de l'adoption des règlements de la crèche (messages 04-24 à 06-24), le Groupe socialiste demandait au Conseil communal si le règlement d'exécution relatif à ces trois messages avait été rédigé avec la mention de l'assistance aux parents pour l'utilisation du guichet virtuel. M. Murangira répondait alors que le règlement en question allait être immédiatement rédigé (cf. p. 16, 19 et 21 du PV). Le Groupe socialiste demandait également qu'il soit informé lorsque cela serait fait, avec un extrait des articles l'indiquant. Aujourd'hui, le Groupe socialiste voit revenir ces règlements d'ordre général pour une nouvelle adoption. M. Grandjean ne se souvient pas ni d'avoir été informé de la rédaction du règlement d'exécution, ni d'avoir vu un extrait d'article le mentionnant explicitement. Ce soir, M. Grandjean repose la question au Conseil communal, qu'il a déjà adressée en mai 2024 : qu'en est-il du règlement d'application en matière d'assistance de l'administration communale aux personnes en difficultés avec l'utilisation de ce guichet virtuel et pourquoi ne pas en avoir informé le Conseil général comme le Conseil communal s'y était engagé, si ce règlement a bien été rédigé ?

***Questions de  
S. Grandjean (PS)***

M. César Murangira tient à souligner que l'utilisation de MonPortail se déroule de manière satisfaisante. Les retours des parents sont positifs et aucun problème majeur n'a été signalé. Les seules difficultés concernent les inscriptions et paiements de personnes suivies par des institutions telles que les curatelles ou Caritas. Du côté des collaborateurs communaux, la gestion du système est efficace : ils restent disponibles et à l'écoute, notamment lors des premières phases d'implémentation où quelques réticences ont été

***Réponse du  
Conseil communal***

exprimées. Aujourd'hui, le système est bien en place et fonctionne à la satisfaction générale.

Concernant les règlements présentés ce soir, M. César Murangira souligne que de nombreux échanges ont eu lieu entre les services cantonaux et communaux afin d'aboutir à un accord. Le processus a été complexe, avec plusieurs versions successives, ce qui a parfois rendu la coordination difficile. A ce sujet, M. Murangira fait part de son agacement face à la charge administrative parfois lourde que certains services de l'Etat font peser sur les communes.

Quant au règlement d'exécution, relevant de la compétence du Conseil communal, sa rédaction est en cours.

M. Murangira précise que dès que le règlement d'exécution sera finalisé et validé par le Conseil communal, celui-ci sera transmis au Conseil général.

M. Sylvain Grandjean (PS) est surpris de cette réponse. En effet, le 22 mai 2024, M. Murangira disait que ce règlement allait immédiatement être rédigé.

***Intervention de  
S. Grandjean (PS)***

M. César Murangira explique qu'il n'est pas possible de rédiger un règlement d'exécution tant que le règlement de portée générale n'a pas été validé et signé par l'Etat. La première fois où ces règlements ont été adressés à l'Etat, tout semblait conforme. Cependant, l'arrivée d'une nouvelle juriste au SEJ a entraîné une réévaluation, remettant en question des éléments pourtant déjà validés par le SEJ. Le règlement d'exécution pourra être rédigé dès que le règlement général aura reçu l'approbation officielle, puisqu'il doit s'y référer.

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Charles Navarro indique que le groupe Le Centre a pris connaissance des modifications demandées par le Service de l'enfance et de la jeunesse. Si quelques-unes de ces modifications trouvent effectivement leurs sources dans des contraintes légales du droit cantonal, la majorité d'entre elles est, comme l'a rappelé M. le Conseiller communal, de nature exclusivement cosmétique.

***Intervention de  
Ch. Navarro (LC)***

Aucun reproche ne saurait être formulé à l'encontre de M. le Syndic ou de Mme et MM. les Conseillers communaux. Toutefois, il ne semble pas nécessaire au Groupe Le Centre d'attendre de nombreux mois avant de pouvoir enfin mettre en œuvre ce cadre réglementaire pourtant essentiel dans le contexte du fort développement de la commune.

M. Navarro été ravi d'apprendre, à la lecture de l'un ou l'autre de ces actes, que l'activité du personnel d'accueil doit être tournée vers le bien de l'enfant. Ou encore qu'à l'alinéa premier d'un article, il est indiqué que chaque parent est libre du montant qu'il charge sur son compte, alors que, à l'alinéa second du même article, on indique ensuite que chaque parent doit couvrir le coût d'une semaine d'avance.

Le Groupe Le Centre soutiendra bien entendu l'adoption de ces messages. Mais à l'heure où il est débattu avec une certaine passion de la rationalisation des ressources de l'Etat cantonal, le Groupe Le Centre voit, dans l'exemple de ce lot de règlements, un bel exemple d'économies pour le canton, au bénéfice de l'autonomie communale.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe en revue, article par article, le règlement relatif à l'accueil préscolaire (crèche).

**Examen  
du règlement**

Articles 1 à 17

Pas de remarque.

**Adoptez-vous le règlement relatif à l'accueil préscolaire (crèche), révision totale, tel que présenté par le Conseil communal, selon le message 07-25 ?**

**Décision**

- **Le règlement relatif à l'accueil préscolaire (crèche), révision totale, tel que présenté par le Conseil communal, est adopté par 41 oui, et 1 abstention.**

**2. Adoption du règlement relatif à l'accueil extrascolaire (AES), révision totale (message 08-25)**

**Intervention du  
Conseil communal**

M. César Murangira répète qu'il reste à disposition en cas de questions.

Etant donné qu'il n'y a pas d'implications financières, Mme Séverine Lago indique que la Commission financière n'a pas émis de préavis.

**Préavis de la  
Commission financière**

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe en revue, article par article, le règlement relatif à l'accueil extrascolaire (AES).

**Examen  
du règlement**

Articles 1 à 17

Pas de remarque.

**Adoptez-vous le règlement relatif à l'accueil extrascolaire (AES), révision totale, tel que présenté par le Conseil communal, selon le message 08-25 ?**

**Décision**

- **Le règlement relatif à l'accueil extrascolaire (AES), révision totale, tel que présenté par le Conseil communal, est adopté à l'unanimité.**

**3. Adoption du règlement relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour, nouveau règlement (message 09-25)**

**Intervention du  
Conseil communal**

M. César Murangira précise que ce règlement concerne des structures d'accueil non communales. Dans ce cadre, le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) a proposé une nouvelle méthode de calcul des subventions, en remplaçant le système de paliers initialement prévu par un calcul en pourcentage. Des comparaisons ont été effectuées, et il en ressort qu'il n'y a aucun impact sur les montants des subventions versées aux familles dont les enfants sont accueillis dans des crèches externes. M. Murangira reste bien entendu disponible pour répondre à toute question.

Mme Séverine Lago délivre le préavis de la Commission financière en ces termes :

**Préavis de la  
Commission financière**

**« Préambule**

*En mai 2024, le Conseil général de Marly acceptait le Règlement communal relatif à la mise à disposition et au subventionnement de places d'accueil extrafamilial de jour. Toutefois, le secteur juridique du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) demande que des modifications et précisions soient*

*apportées au document afin de respecter plus précisément la législation cantonale.*

**Approfondissement de la Commission financière**

*En lien avec ces nouvelles propositions souhaitées par le SEJ, la Commission financière a notamment questionné plus spécifiquement la Commune sur les deux articles suivants :*

**Art. 3 al. 3**

- La colonne de gauche (ancienne proposition) est en francs suisses, celle de droite en %. Actuellement, le montant versé est toujours calculé selon ce que les parents percevraient s'ils plaçaient leurs enfants dans une structure communale.*
- Avec le passage au pourcentage, la commune paiera toujours le même pourcentage quel que soit les tarifs de la structure externe.*
- A noter cependant qu'à ce jour, tenant compte qu'une grande partie de ces enfants dans une structure hors communale le sont sur Marly au MIC (structure qui à ce jour pratique des tarifs comparables aux structures communales), il n'y a pas d'impact financier.*
- Si un jour, un enfant devait aller dans une crèche externe plus onéreuse que Marly, l'excédent serait à charge des parents, l'inverse étant aussi vrai. Il n'y a donc aucun risque pour la commune de perdre de l'argent, pour autant que le prix coûtant net de Fr. 117.- (actuel) corresponde à la réalité.*

**Art. 4 al. 2**

- Aujourd'hui, le prix coûtant de nos structures à charge des parents est en effet estimé à Fr. 117.-. En tenant compte de la subvention cantonale par place occupée par jour, le montant brut journalier est de Fr. 140.-.*
- Cet article indique cependant qu'en « cas de besoin », le prix coûtant net pourrait être augmenté jusqu'à Fr. 130.- par jour, ce qui, avec la subvention cantonale, donnerait un prix coûtant brut d'au maximum Fr. 153.-. Ceci pourrait être réalisé sans modification de règlement.*

**Préavis**

*Tenant compte de ce qui précède, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le message no 09-25 relatif à ce nouveau règlement lié aux places d'accueil extrafamilial de jour ».*

Mme Martine Wohlhauser (PS) souhaite connaître les montants des rabais de fratrie. Est-ce que ces chiffres ont été modifiés durant les cinq dernières années ?

M. César Murangira explique que le rabais fratrie constitue l'un des critères pris en compte dans le calcul du tarif de placement d'un enfant en crèche ou en accueil extrascolaire. Dans ce cadre, le Conseil communal a décidé d'accorder un rabais de 10% aux familles qui placent deux enfants dans l'une de ces structures, comme indiqué sur le site internet. Cependant, il précise que ce rabais ne relève pas du règlement présenté ce soir, lequel concerne uniquement les structures privées externes.

**Question de  
M. Wohlhauser (PS)**

**Réponse du  
Conseil communal**

Actuellement, 20 enfants domiciliés à Marly sont accueillis dans la crèche du MIC.

La crèche communale, répartie sur deux sites, accueille 160 familles pour un total de 82 places destinées aux enfants en âge préscolaire. Le taux d'occupation moyen est de 90%, ce qui permet à la commune de bénéficier de subventions cantonales. M. Murangira répète que le principe du rabais fratrie reste en vigueur, mais il ne fait pas partie du règlement présenté ce soir. Il s'agit d'une décision du Conseil communal, appliquée uniquement aux enfants placés dans la crèche communale.

M. César Murangira précise que les montants liés au rabais fratrie n'ont pas été modifiés. Il s'agit d'une décision du Conseil communal, prise avant son entrée en fonction, et qui reste inchangée. Concernant le financement des places en crèche, il repose sur trois piliers : la subvention cantonale, la participation des parents, et la subvention communale, dont le montant varie selon les communes. A titre d'exemple, le coût pour les parents est de Fr. 87.- à Fribourg, Fr. 117.- à Marly, et peut atteindre jusqu'à Fr. 140.- dans certaines communes. Ce montant dépend également des revenus des familles. Toutes les informations relatives aux subventions, y compris le rabais fratrie, sont disponibles sur le site internet communal.

M. Sylvain Grandjean (PS) ne veut pas retarder M. Murangira plus que nécessaire, mais il désire savoir s'il est possible de faire le calcul des pourcentages des enfants au bénéfice d'un rabais de fratrie sur le total des enfants au bénéfice d'une subvention communale. Si ces chiffres ne sont pas disponibles ce soir, est-il possible que le Conseil communal donne ces chiffres de pourcentages au Conseil général lorsqu'ils seront connus ?

Sur demande de M. Murangira, M. Grandjean reformule sa question : quel est le pourcentage d'enfants au bénéfice d'un rabais de fratrie sur l'ensemble des enfants qui touchent des subventions ?

M. César Murangira indique qu'il communiquera les informations demandées ultérieurement.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe en revue, article par article, le règlement relatif à l'accueil extrascolaire (AES).

#### Articles 1 à 9

Pas de remarque.

**Adoptez-vous le règlement relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour, tel que présenté par le Conseil communal, selon le message 09-25 ?**

- **Le règlement relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour, tel que présenté par le Conseil communal, est adopté à l'unanimité.**

M. César Murangira remercie l'assemblée et, comme annoncé, quitte la séance.

**Questions de  
S. Grandjean (PS)**

**Réponse du  
Conseil communal**

**Examen  
du règlement**

**Décision**

4. **Présentation du mandat de l'association REPER sur le territoire communal**

Mme Mary Claude Paolucci rappelle que le Conseil général a validé il y a près de deux ans un budget pour mandater l'association REPER afin de mener une prestation de rue à Marly. La présentation de ce soir vise à faire le point sur les actions menées. Le Conseil communal proposera en fin d'année une reconduction du mandat pour trois ans, selon les pratiques de REPER. Afin d'éclairer la décision à venir, Mme Paolucci accueille MM. Adrien Oesch et Jayr Cuevas.

M. Adrien Oesch, responsable du secteur "rue et réalisation" chez REPER depuis 2015, a auparavant exercé comme travailleur social de rue à Fribourg. Entre 2000 et 2009, il a développé ce type d'intervention pour la commune de Villars-sur-Glâne.

M. Jayr Cuevas est travailleur social de rue à REPER, où il a débuté avec le mandat de la commune de Marly. Il a auparavant travaillé dans les cantons de Vaud et Neuchâtel, dans le travail social de rue et en institution, auprès de personnes en situation de dépendance ou de précarité sociale.

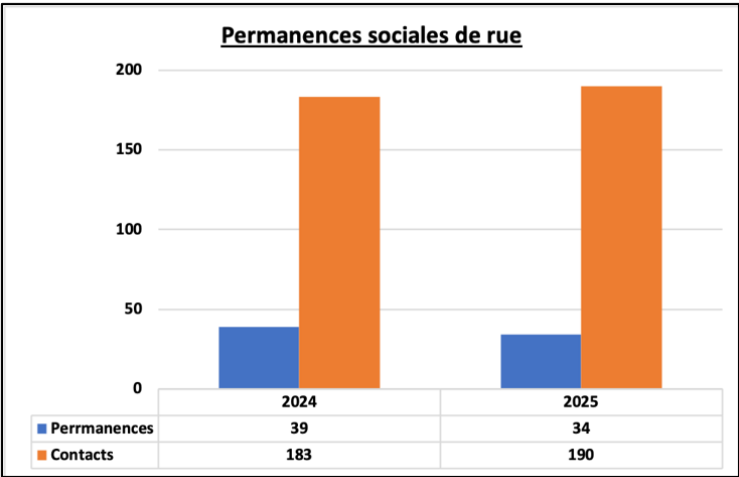
M. Adrien Oesch rappelle que REPER est une association à but non lucratif mandatée par l'Etat de Fribourg pour promouvoir la santé et prévenir les dépendances chez les jeunes. A Marly, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2024, REPER intervient dans le cadre du travail de rue, assuré à 60% par M. Jayr Cuevas. L'action cible les jeunes de 10 à 30 ans, notamment ceux présents dans l'espace public ou dans certains lieux privés comme les halls d'immeubles ou les garages souterrains.

La mission de M. Cuevas consiste à établir un lien de confiance avec les jeunes, notamment ceux en difficulté, afin de transmettre des messages de prévention et de les amener à réfléchir à leurs comportements. Ce lien permet aussi de faire émerger des besoins, pouvant déboucher sur un accompagnement individuel, familial ou collectif, ainsi que sur des projets communautaires ou des mini-jobs.

La première action mise en œuvre est les permanences sociales de rue, qui consiste à être régulièrement présent dans les lieux fréquentés par les jeunes afin d'être reconnu et accepté dans leur environnement.

*Intervention du  
Conseil communal*

*Présentation de  
l'Association REPER*



Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2024, M. Cuevas a réalisé 39 permanences de rue. Ce nombre, légèrement inférieur sur neuf mois, s'explique par la nature progressive de l'intervention : la première phase consiste à établir un contact avec les jeunes dans l'espace public, puis à répondre aux besoins et demandes se traduisant par des accompagnements ou des projets. Cette évolution entraîne une réduction relative de sa présence dans l'espace public, au profit d'autres prestations plus ciblées.

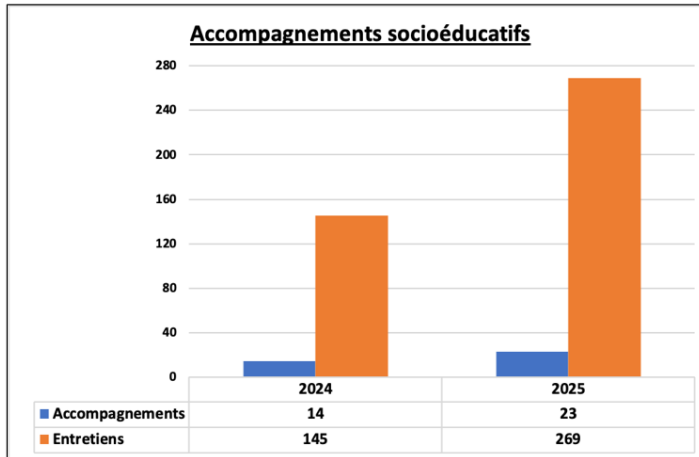
M. Cuevas explique que, grâce à sa présence régulière dans l'espace public depuis plus d'un an, il a pu établir un lien de confiance avec plusieurs groupes de jeunes. Ce lien a permis d'aborder des problématiques sensibles comme des situations de mise en danger ou de violence. Par exemple, dans les quartiers de la route du Centre et de Grand-Pré, un groupe de jeunes s'est retrouvé impliqué dans un conflit avec des jeunes du quartier du Schoenberg à Fribourg, entraînant des confrontations et des incitations à la violence. Grâce à sa connaissance du terrain et à la relation établie, M. Cuevas a pu intervenir en proposant un projet de sensibilisation et de réflexion sur la violence, auquel les jeunes ont accepté de participer. Il mentionne également sept autres situations similaires, discutées avec ses collègues de REPER, afin de prévenir l'escalade de conflits.

Dans le quartier de Bel-Air, M. Cuevas est intervenu suite à des actes de vandalisme impliquant un groupe de jeunes, dont certains ont été convoqués devant la justice. Grâce à son lien avec les habitants et à un accompagnement mis en place avec l'un des jeunes et sa famille, il a pu travailler sur les conséquences de ces actes, notamment à travers un projet autour des émotions et de la responsabilisation. Ce travail vise à faire réfléchir les jeunes sur l'impact de leurs comportements pour eux-mêmes, les autres et leur image, en proposant un soutien adapté, individuel ou collectif.

Dans le quartier des Epinettes, une situation de tensions entre fratries sur le chemin de l'école a été signalée, avec des comportements violents, y compris la présence d'objets dangereux. M. Cuevas a pu entrer en contact avec les enfants concernés et leurs familles, et, en collaboration avec la direction de l'école du Château d'Eau, a organisé une activité coopérative pour apaiser les tensions et favoriser le dialogue. Suite à l'intervention dans le quartier des Epinettes, les tensions se sont apaisées et des remerciements ont été adressés pour les actions menées. Cette proximité favorise la mise en place de projets collectifs ou individuels en réponse aux besoins identifiés.

**“ Bonjour Monsieur Cuevas,  
Nous tenions à vous remercier chaleureusement pour l'activité  
coopérative qui s'est très bien déroulée. Nos filles nous en ont parlé avec  
beaucoup d'enthousiasme, tant pour l'activité elle-même que pour la  
manière dont vous l'avez encadrée. Elles ont particulièrement apprécié ce  
moment de partage, et cela a eu un effet positif sur leur bien-être : elles  
se montrent plus sereines depuis. ”**

M. Oesch souligne que la présence dans l'espace public permet de créer des liens de confiance avec les jeunes, ce qui fait émerger des besoins et des demandes. REPER y répond principalement par des accompagnements socioéducatifs individuels, visant à soutenir les jeunes et leurs familles dans leurs démarches et difficultés.



En 2024, 14 jeunes ont été accompagnés par M. Cuevas, avec 145 entretiens réalisés. En 2025, ce chiffre est passé à 23 jeunes pour 269 entretiens, auxquels s'ajoutent 7 familles suivies. Cette progression montre que plus M. Cuevas s'intègre dans le paysage communal, plus les demandes de soutien augmentent.

Voici les problématiques rencontrées lors de ces entretiens :

**Consommation de cannabis et tabac, trafic de cannabis, comportements violents, utilisation démesurée du téléphone portable, ruptures de contrats d'apprentissage, absence de perspectives socioprofessionnelles, solitude et dépression, relations familiales difficiles, etc.**

M. Oesch indique que lui et son collègue se définissent un peu comme des généralistes, capables d'accompagner les jeunes selon la complexité des situations. Si nécessaire, ils les orientent vers des services ou institutions spécialisées.

M. Cuevas souhaite mentionner l'exemple d'un jeune marlinois de 16 ans :

**Z a 16 ans. Il a une mère toxicodépendante et un père absent. Ceci l'a amené à verbaliser au TSR ne pas avoir confiance dans les adultes. Z n'a pas d'apprentissage. Il a été placé dans un foyer pour jeunes. Il vend du cannabis et exprime vouloir devenir un grand dealer pour gagner sa vie. Il a mis enceinte une jeune fille mais Z ne souhaite pas reconnaître l'enfant.**

M. Cuevas accompagne ce jeune en collaboration avec le réseau du foyer des apprentis. L'objectif est de travailler sur des aspects larges comme la verbalisation, la confiance en soi et la régularité. Grâce à cet accompagnement, le jeune montre une évolution positive : il exprime une

nouvelle ouverture dans sa recherche d'apprentissage, gagne en assurance et est ponctuel dans ses entretiens.

M. Oesch présente un tableau récapitulant les bénéfices des accompagnements réalisés, en précisant que l'abréviation TSR désigne le travailleur social de rue.

| Problématiques                   | Intervention du TSR                                                                                                                                                                                     | Plus-value pour le ou la jeune                                                                                                                                                                 | Plus-value pour la commune et la collectivité                                                                             |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rupture de formation et d'emploi | - Construction d'un projet d'insertion socioprofessionnelle                                                                                                                                             | - Soutien adapté, développement de ses ressources<br>- Émergence de l'autodétermination                                                                                                        | - Soutien à l'insertion professionnelle versus éventuelle aide sociale                                                    |
| Rupture <u>familiale</u>         | - Médiation familiale<br>- Travail sur la dynamique et le changement                                                                                                                                    | - Remise en question des dynamiques familiales<br>- Motivation au changement<br>- Amélioration des relations                                                                                   | - Évitement de violences, de ruptures familiales et d'éventuelles interventions du SEJ pouvant aller jusqu'à un placement |
| Consommation de substance        | - Travail de remise en question pour <u>conscientiser le jeune sur un parcours de dépendance</u>                                                                                                        | - Soutien sans jugement d'un adulte de référence spécialiste en addiction                                                                                                                      | - Prévention de situations de santé qui se péjorent et des coûts liés                                                     |
| <u>Trafic de stupéfiants</u>     | - Sensibilisation aux risques encourus<br>- Aide à la compréhension du mécanisme de construction de la figure du dealer de drogue auprès de ses pairs<br>- Soutien aux procédures et enjeux judiciaires | - Meilleure compréhension des risques, notamment judiciaires, et des enjeux identitaires<br>- Motivation au changement<br>- En cas de conséquences pénales, accompagnement durant la procédure | - <u>Prévention ou limitation du développement d'activités délictueuses réalisées par des jeunes à Marly</u>              |

Concernant l'insertion professionnelle, M. Oesch explique que l'accompagnement vise à aider le jeune à construire son projet, renforcer sa confiance, mobiliser ses compétences et retrouver une forme d'auto-détermination. L'objectif est de favoriser une insertion socio-professionnelle durable, et ainsi éviter un recours éventuel à l'aide sociale.

Un accompagnement socioéducatif peut aussi concerner des groupes de jeunes. Répondre à leurs demandes collectives est essentiel pour qu'ils se sentent écoutés et reconnus. Le manque de prise en compte de leurs besoins peut générer des tensions ou des incivilités. Même si toutes les demandes ne peuvent être satisfaites, le simple fait d'être entendu et accompagné a un impact positif sur leur comportement.

Grâce au lien de confiance établi avec des groupes de jeunes de la commune, M. Cuevas a identifié leur besoin de disposer d'un lieu pour se retrouver. Un groupe de jeunes, soutenu par plus de trente signatures, a adressé une demande officielle à la commune. Cette initiative ne se limite pas à des échanges : elle vise à mettre en place un véritable accompagnement, encourageant les jeunes à s'organiser, à prendre des responsabilités, et à développer le respect envers leur commune et ses habitants. La demande est actuellement en attente de réponse de la part de la commune, qui doit décider si un espace pourra leur être attribué.

M. Oesch souligne que si le projet se concrétise, il doit être ouvert progressivement à tous les jeunes de la commune, avec un accompagnement par REPER. L'objectif n'est pas de laisser un espace entièrement autogéré, car cela pourrait conduire à un échec, générant

frustration et perte d'estime de soi. Il s'agit donc d'avancer étape par étape pour maximiser les chances de réussite, même si le résultat final ne correspond pas exactement aux attentes initiales. Les jeunes montrent déjà une volonté de compromis et de dialogue, ce qui favorise le lien avec les autorités et la population. Une inscription sur un mur « *Sa sert à rien d'enlever le banc ont va le remettre* » illustre leur besoin d'avoir un lieu de rassemblement, tout en exprimant leur souhait de ne pas déranger ni être dérangés.



Une autre forme d'intervention proposée par REPER consiste à initier des projets issus de leurs propres observations sur le terrain. Ces projets naissent des besoins identifiés lors d'échanges avec les acteurs locaux, les services communaux et les habitants. Il ne s'agit pas d'accompagner des projets portés par les jeunes, mais bien de projets conçus et mis en œuvre directement par REPER.

M. Cuevas présente le projet « Ambassadeurs de propreté », mené principalement au bord de la Gérine, autour des thèmes du recyclage et du littering. Encadrée par un contrat, cette activité responsabilise les jeunes en les confrontant aux exigences du monde du travail (horaires, engagement, cadre). A l'issue de leur participation, ils reçoivent une attestation utile pour leurs démarches professionnelles. Les ramassages ont révélé une forte présence de déchets, mais aussi un intérêt croissant des jeunes à s'impliquer, témoignant de l'impact positif du projet.

Le projet « Ambassadeurs communautaires » vise à faire émerger des solutions face à certaines tensions, notamment entre jeunes et seniors. Un repas intergénérationnel a été organisé pour favoriser le dialogue. D'autres actions ont été menées dans l'espace public, comme des distributions de soupe, un stand de pizza lors des portes ouvertes de la maison de quartier, la participation à une fresque murale, et l'aménagement de la salle polyvalente pour le repas de Noël communal.

M. Oesch souligne que ces projets renforcent la cohésion sociale en créant des liens positifs entre les jeunes et les habitants, notamment à travers des actions simples comme partager une soupe ou une pizza. Ces interactions favorisent progressivement un changement dans les relations entre les différentes générations et encouragent le vivre ensemble.

Toutes les actions de REPER sont pensées en lien avec les acteurs locaux et le réseau communal. M. Oesch cite notamment les collaborations avec les écoles, à travers plusieurs projets menés par M. Cuevas.

M. Cuevas insiste sur l'importance d'une présence active et en synergie avec les acteurs locaux. Il collabore notamment avec le responsable de l'école de Grand-Pré pour répondre à des situations complexes. Après observation et réflexion en équipe, il propose des activités coopératives, dans une démarche professionnelle et éducative visant à transformer les dynamiques existantes de manière positive. Voici un retour reçu par M. Cuevas du responsable de l'école de Grand-Pré :

« Nous avons avancé concernant l'accompagnement de cette dynamique défiante. Tes feedbacks, notamment ceux orientés coopération, nous ont conforté dans l'élaboration de futurs projets »

M. Cuevas veille à définir des objectifs clairs pour chaque projet, avec des étapes bien structurées. Il privilégie une approche en synergie avec les acteurs locaux, notamment les écoles, pour assurer une continuité entre l'environnement scolaire et l'espace public. Comme mentionné avant, dans la situation des Epinettes, en collaboration avec la directrice et la travailleuse sociale de l'école, un espace de parole a été mis en place avec les parents. Au CO, il s'est rendu visible en distribuant du thé et en intervenant dans une classe, toujours dans une logique de présence active et de collaboration.

M. Oesch indique que la priorité est de poursuivre et développer le dispositif, en maintenant une présence régulière dans l'espace public et en renforçant les collaborations communautaires avec les acteurs locaux, ce qui est vraiment la base de son travail.

M. Cuevas souhaite renforcer son rôle de personne de référence auprès des jeunes et du réseau, en proposant des accompagnements socioéducatifs, en soutenant l'insertion professionnelle via les mini-jobs, et en mettant en place une permanence de soutien pour les jeunes en rupture. Il continue également à appuyer les projets collectifs portés par les groupes de jeunes. Il conclut que les actions menées depuis un an et quatre mois, les liens créés avec les jeunes et les projets réalisés confirment la pertinence du dispositif. Les professionnels de REPER sont perçus comme des personnes de référence dans l'espace public. La collaboration avec le service de la cohésion sociale est bonne, et l'équipe reste attentive aux situations nécessitant une intervention adaptée.

M. Oesch remercie l'assemblée pour son attention et se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

En septembre 2023, Mme Martine Wohlhauser rappelle que le Groupe PS a soutenu sans réserve la proposition du Conseil communal de mandater REPER pour deux ans. Pour le Groupe socialiste, il était essentiel de soutenir une intervention socioéducative plus large et conséquente, s'inscrivant dans la durée. En effet, il est important que ce soient des

**Intervention de  
M. Wohlhauser (PS)**

professionnels du travail social de rue qui se rendent sur le terrain dans les différents quartiers. Cela permet un travail de prévention essentiel dans une commune qui s'agrandit rapidement. Mme Wohlhauser espère qu'à l'avenir cette intervention professionnelle puisse continuer afin de soutenir les autres axes de la cohésion sociale encore à développer. Marly, avec son profil particulier de banlieue de Fribourg, a plusieurs défis, dont celui de donner du soin au vivre ensemble, car favoriser le bien-être de tous, le respect mutuel, l'égalité et la participation possible de chacun à la vie collective par le biais de projets participatifs et d'actions concrètes renforcent les liens entre les individus et les groupes. A ce titre, Marly a pu expérimenter d'excellents projets par le passé, dont l'accès pour des jeunes à des locaux pour se retrouver. Soutenir ces efforts est essentiels aux yeux du Groupe PS dans le futur. Mme Wohlhauser remercie l'association REPER pour son travail.

Pour le Groupe PLR, M. Vincent Adamo remercie l'association REPER pour la présentation de ce mandat et pour le travail effectué. Il lui aurait été appréciable de recevoir à l'avance la présentation afin de bien comprendre les activités réalisées et de mieux préparer ses questions. Cette initiative est tout de même liée à une dépense de plus de 150'000 francs, et M. Adamo pense que si un rapport détaillé a été établi, peut-être que le Conseil général pourrait l'obtenir pour information.

Par ailleurs, le groupe PLR s'interroge sur la pertinence de ce type d'activité en vue des structures déjà existantes comme la cohésion sociale, l'école ou la police. N'est-ce pas un doublon ou une tâche déjà attribuée au sein des services communaux ? En lien avec le recensement des tâches de l'administration et se référant à l'intervention de M. Maillard lors du Conseil général du 19 mars 2025, qui en réponse à une question de M. Nicolas Creak (PLR) lors de la séance du 3 décembre 2024, lequel demandait un audit exhaustif des services communaux afin d'identifier les économies potentielles, M. Maillard mentionnait qu'il faudrait rendre la répartition des tâches plus logique et efficace.

Mme Daniela Schellenberg (LC) a vu que REPER faisait des mesures bas-seuil et elle sait que le canton de Fribourg dispose d'un budget spécifique pour ces dernières. Elle souhaite savoir si l'Association REPER travaille avec le canton dans ce domaine.

M. Oesch répond que le pôle Mini-Jobs est l'une des mesures locales des bas-seuil qui a été soutenue par le canton dans le cadre du plan de soutien jeunesse. Malheureusement, ce soutien va se terminer à la fin de cette année. Néanmoins REPER a quand même pu obtenir des fonds et a mis à disposition de jeunes marlinois des heures de mini-jobs à effectuer. Il y avait une partie dans le budget dédié par la commune pour le faire, mais ce montant n'a pas suffi et REPER a puisé dans le fonds du canton pour pouvoir continuer d'engager des jeunes marlinois. L'association continue de fédérer les mesures de bas-seuil pour essayer de pérenniser ce soutien, dont bénéficie indirectement la commune de Marly.

***Intervention de  
V. Adamo (PLR)***

***Question de  
la Présidente***

***Réponse de  
M. Oesch***

M. Umut Sahin (PS) se dit abasourdi par la réaction de son collègue qui remet en question ce type de programme. Il reconnaît qu'il peut se tromper, mais estime qu'il est essentiel de rappeler l'importance de ces programmes. Selon lui, on ne mesure pas toujours à quel point ils ont un impact réel sur les jeunes. Il considère même que ce sont des mesures économiques, car elles permettent de soutenir des jeunes qui, autrement, pourraient coûter bien plus cher à la société, notamment en matière de sécurité. Ne pas les accompagner serait, selon lui, un non-sens.

***Intervention de  
U. Sahin (PS)***

Pour illustrer son propos, M. Umut partage son propre parcours. Lorsqu'il était plus jeune, il a participé chaque samedi matin à une activité organisée par une association chrétienne appelée « Quartier libre », et ce pendant près de neuf ans. Bien qu'il ne soit pas chrétien, il affirme que cette association lui a probablement sauvé la vie. Grâce aux valeurs qui lui ont été transmises, il a pu se permettre de faire des études de master et siège aujourd'hui, à 23 ans, au Conseil général. Il pense que sa vie aurait pu être totalement différente sans la présence de travailleurs sociaux dans la rue.

Face à la remise en question, même implicite, de ce genre de programme, M. Umut dit ne pas pouvoir rester silencieux. Il estime qu'il était important de partager son témoignage.

*L'assemblée applaudit M. Umut Sahin.*

M. Vincent Adamo réagit au commentaire de M. Sahin. Il ne remet pas du tout en question le travail qui est effectué, ni l'importance du travail. Le Groupe PLR se pose simplement la question de la redondance par rapport aux structures déjà existantes.

***Intervention de  
V. Adamo (PLR)***

M. Oesch explique que le travail social de rue se distingue de l'animation socioculturelle par son approche socioéducative et individualisée. Contrairement aux structures comme « Marly pour tous », qui proposent des accueils libres et des projets collectifs, le travail social de rue va à la rencontre des jeunes qui ne fréquentent pas ces lieux, afin de créer du lien et les accompagner dans leurs parcours. Il souligne également la collaboration étroite avec la police, fondée sur une complémentarité entre prévention et action répressive, pour anticiper les débordements.

***Intervention de  
M. Oesch***

Mme Vittoria Rezzonico (PVL) ajoute que mettre en œuvre ce type de mesures coûte sur le court terme, mais ne pas les mettre en œuvre coûte très, très, très cher sur le long terme. Elle remercie l'association REPER pour son travail.

***Intervention de  
V. Rezzonico (PVL)***

Au nom du Groupe Les Vert-e-s, M. Daniel Shapiro remercie l'équipe de REPER pour son travail. Depuis le début de l'intervention de REPER et ses collaborateurs sur la commune, on a pu noter des résultats positifs, par exemple une diminution des actes de vandalisme. M. Shapiro a la conviction que tout le travail social qui est en place à Marly, bien qu'encore insuffisant au regard de la population et des besoins, est un investissement dans l'avenir de la commune. A l'heure actuelle, les familles arrivent de plus loin et en plus grand nombre dans des communautés urbaines et péri-urbaines comme Marly. Les liens sociaux ont été érodés par la densification et la

***Intervention de  
D. Shapiro (LV)***

précarisation des conditions de travail des parents. Il est alors essentiel que la commune œuvre à tisser de nouveaux liens socioculturels et à les renforcer entre les jeunes des différents quartiers et leurs lieux d'habitation. On est convaincu que le sentiment d'appartenance fait toute la différence dans des choix difficiles qui se présentent aux enfants, ados et jeunes adultes.

Là où certains pourraient voir des dépenses inutiles, le Groupe Les Vert-e-s voit la responsabilité de la collectivité publique pour faire des enfants d'aujourd'hui des citoyennes et citoyens de demain. Les jeunes affronteront un monde avec de plus en plus de défis et pourront s'appuyer sur le sens d'appartenance nourri collectivement pour prendre leurs responsabilités d'adultes.

Pour ces raisons, les Vert-e-s Marly soutiennent la continuation du mandat et encouragent le Conseil communal à le développer. Il salue également l'excellent travail de « Marly pour tous » qui est devenu une maison de commune, plutôt que simplement de quartier, et qui mériterait qu'un second local voit le jour dans une commune de presque 10'000 habitants.

M. Marcel Jaquier (PS) remercie REPER pour son intervention. Il précise que durant 35 ans, il a travaillé avec des adolescents. Il a eu l'occasion de travailler avec REPER et avec d'autres organisations et il a lui-même mis en place des projets qui existent toujours aujourd'hui. Chaque franc investi dans ce domaine a généré des retombées bien supérieures. Il invite à ne pas chipoter sur les montants alloués à des organisations comme REPER, qui accompagnent efficacement les jeunes en difficulté scolaire ou comportementale. Merci de soutenir ce type de projet.

***Intervention de  
M. Jaquier (PS)***

*Mme Daniela Schellenberg, Présidente, remercie l'assemblée pour ces échanges très constructifs.*

***Intervention de  
la Présidente***

##### **5. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2025**

***Intervention de  
la Présidente***

La Présidente demande si le procès-verbal de la séance du 21 mai 2025 suscite des remarques.

M. Claude Biemann (PLR) indique qu'il a été écouté l'enregistrement de la séance du Conseil général du 21 mai 2025 et demande de corriger ainsi l'intervention de M. Marcel Jaquier, Président du Conseil général :

***Intervention de  
C. Biemann (PLR)***

~~M. Marcel Jaquier demande à M. Claude Biemann, qui se dirige vers le Conseil communal, de reprendre sa place et de discuter de ces détails plus tard.~~

M. Biemann demande à ce que ce passage soit modifié ainsi : « M. Marcel Jaquier demande à MM. Clerc et Biemann 'S'il vous plaît, je veux en rester là et propose de vous retrouver lors de l'apéritif pour continuer votre entretien et discuter des détails. Merci ».

**Approuvez-vous la demande de modification du procès-verbal de la séance du 21 mai 2025 tel que demandé par M. Claude Biemann ?**

- *La modification du procès-verbal de la séance du 21 mai 2025, telle que demandée par M. Claude Biemann (PLR), est approuvée par 34 oui, 1 non et 7 abstentions.*

**Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 21 mai 2025, avec la modification proposée par M. Claude Biemann (PLR) ?**

**Décision**

- *Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2025, avec la modification proposée par M. Claude Biemann (PLR), est approuvée par 40 oui, et 1 abstention.*

**6. Remplacement de l'éclairage des terrains de football (message 06-25)**

**Intervention du  
Conseil communal**

M. Maurice Horner indique que ce message est lié à deux contraintes légales : la première est la loi sur l'énergie et la deuxième est l'homologation des terrains de foot par l'Association fribourgeoise de football qui a donné jusqu'au mois de mars 2026 pour remplir les conditions d'homologation. M. Horner se tient à disposition pour d'éventuelles questions.

Ce sont en ces termes que Mme Séverine Lago donne le préavis de la Commission financière :

**Préavis de la  
Commission financière**

**« Préambule »**

*En référence à la loi sur l'énergie (article 5 alinéa 7) ainsi qu'au règlement sur l'énergie de novembre 2019, il est attendu de la part de la commune qu'elle élabore un plan lumière, dans lequel les terrains de foot sont également concernés. Le remplacement de l'éclairage actuel, devenu obsolète, par un système LED s'avère donc fort recommandé.*

**Approfondissement de la Commission financière**

*En complément aux éléments financiers pertinents présentés par la commune dans le message, la Commission s'est aussi attachée à comprendre les économies d'énergie que ce changement lui permettrait de bénéficier. Il en découlerait ainsi une consommation diminuée de minimum 50 à 60%.*

**Préavis**

*Tenant compte de ce qui précède, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le message no 06-25 qui consiste à autoriser de dépenser le montant de Fr. 160'000.- et son financement par un emprunt ».*

Mme Vittoria Rezzonico (PVL) souhaite partager quelques réflexions concernant le crédit pour le renouvellement de l'éclairage des terrains de football. Oui, il faut renouveler l'éclairage. C'est une obligation légale d'ici 2028, et les installations sont vétustes. Une nouvelle technologie consommera moins d'énergie et limitera la pollution lumineuse grâce à un éclairage mieux dirigé. D'ailleurs, plusieurs habitants ont déjà fait remarquer la forte illumination du nouvel hôtel : c'est un vrai sujet dans la commune.

**Intervention de  
V. Rezzonico (PVL)**

Mais Mme Rezzonico a plusieurs réserves. D'abord, en 2021, on parlait de 500'000 francs. Aujourd'hui, on compare ce chiffre pour justifier 160'000 francs, dont 30'000 francs de subvention. Elle trouve problématique

d'utiliser un chiffre irréaliste comme point de départ : cela donne l'impression d'une « bonne affaire », alors que 160'000 francs reste une somme conséquente. Ensuite, cet investissement répond surtout aux exigences et aux urgences de l'AFF. Il profite principalement au football, un sport déjà très soutenu par rapport aux autres. Et dire que l'AFF interdira de jouer les tournois si la commune ne paie pas, ce n'est pas un véritable argument : c'est une forme de chantage. Enfin, elle souligne un certain déséquilibre : la commune soutient largement plus le sport que la culture, alors que le sport reçoit déjà davantage de soutien au niveau cantonal et fédéral.

Mme Rezzonico pense qu'il serait juste de demander une participation financière des clubs ou de la fédération. Ou, au minimum, d'obtenir des chiffres transparents sur les économies d'énergie attendues avant de voter ce crédit, et comme chiffres elle entend vraiment des chiffres et pas juste des pourcentages. Elle espère qu'à l'avenir Marly votera des crédits aussi conséquents pour soutenir la culture, par exemple lors de la reconstruction de la salle polyvalente où l'assemblée est réunie ce soir.

Son intervention ne vise surtout pas à convaincre le Conseil général de refuser ce crédit. Elle vise à attirer l'attention sur le déséquilibre, à la fois entre les différents sports et entre le sport et la culture. Mme Rezzonico espère que le Conseil général s'en souviendra le jour où il votera des crédits en faveur de la culture.

En réponse à la remarque de Mme Rezzonico concernant le montant de 500'000 francs, M. Maurice Horner précise que cette somme figurait dans le plan financier de 2021 pour le renouvellement de l'éclairage public. A l'époque, les technologies LED disponibles étaient plus volumineuses et lourdes, nécessitant le remplacement des mâts existants.

Grâce aux avancées technologiques de 2025, les LED sont désormais plus performantes et légères, ce qui permet de conserver les mâts actuels. Cette évolution réduit considérablement les coûts, rendant l'investissement bien plus avantageux pour la commune. Le Conseil communal se réjouit ainsi de pouvoir proposer une mise à jour de l'éclairage à un coût nettement inférieur à celui initialement prévu.

Mme Martine Wohlhauser (PS) donne le soutien du Groupe PS à la vision de Mme Rezzonico pour renforcer l'engagement de la commune à la culture qui se voit souvent prêter par rapport au sport.

M. Maurice Horner précise que les économies d'électricité initialement estimées à 50% se traduiraient aujourd'hui par environ 600 francs d'économies par terrain, pour l'éclairage des trois terrains. Toutefois, il n'est pas possible de fournir un chiffre exact, car l'éclairage des terrains n'est pas mesuré séparément : il est intégré dans un compteur global couvrant l'ensemble des installations sportives, y compris le bâtiment. Pour les trois terrains, l'économie estimée s'élèverait à environ 1'800 francs. M. Horner précise toutefois qu'il s'agit d'une projection à prendre avec des pincettes.

**Acceptez-vous la dépense de Fr. 160'000.-, financée par un emprunt, pour le remplacement de l'éclairage des terrains de football, selon le message 06-25 ?**

***Intervention du  
Conseil communal***

***Intervention de  
M. Wohlhauser (PS)***

***Intervention du  
Conseil communal***

***Décision***

- ***La dépense de Fr. 160'000.-, financée par un emprunt, pour le remplacement de l'éclairage des terrains de football, selon le message 06-25, est acceptée par 40 oui, et 2 abstentions.***

## **7. Informations du Conseil communal**

### **- Capricorne asiatique**

M. Maurice Horner revient sur le tout-ménage envoyé par le Service des forêts et de la nature au sujet du capricorne asiatique. Il indique qu'il n'y a pas de nouveauté : la situation reste sous contrôle. Toutefois, la vigilance reste de mise. Le tout-ménage rappelle que toute observation d'un insecte ressemblant au capricorne asiatique doit impérativement être signalée afin de poursuivre efficacement la lutte.

Mme Vittoria Rezzonico (PVL) informe que le site internet du canton met à disposition plusieurs listes d'essences d'arbres utiles pour les plantations : des essences indigènes, des essences hôtes au capricorne asiatique ainsi que des essences résistantes au changement climatique. Elle encourage toute personne souhaitant compenser un abattage ou planter de nouveaux arbres à se référer à ces listes officielles.

### **- Audit du secteur Exploitation des bâtiments**

Comme annoncé lors de la dernière séance, M. Christophe Maillard revient brièvement sur l'audit externe du secteur Exploitation des bâtiments du Service de l'Urbanisme et patrimoine. Cette enquête a été réalisée par un avocat externe, indépendant et familiarisé à de telles procédures.

Cette mission faisait suite à des tensions apparues lors de la mise en place de la nouvelle organisation de ce secteur. Elle visait à obtenir un regard à la fois neutre, impartial et professionnel de la situation. L'objectif du Conseil communal était simple : il voulait comprendre les causes des difficultés rencontrées, évaluer la pertinence de la réorganisation et recevoir des recommandations concrètes pour améliorer le fonctionnement du secteur.

M. Maillard livre ce soir la substance du rapport qui a été remis. Il ne va pas pouvoir entrer dans le détail pour des motifs de protection des données et de la personnalité. Pour les mêmes motifs, ce rapport, qui a été effectué sur la base de la législation sur le personnel, n'est pas public. Le Conseil communal l'a toutefois transmis à la Préfecture de la Sarine dès sa réception à la mi-juin 2025, pour son information et réaction éventuelle. M. Maillard indique n'avoir pas reçu de réaction.

Le rapport confirme d'abord, sans ambiguïté, la nécessité de la réorganisation de ce secteur, décidée en 2024. Il constate qu'avant celle-ci, la commune faisait face à une gestion morcelée de l'exploitation du parc immobilier communal : en gros, il confirme que les responsabilités étaient diffuses, que les procédures peu ou pas formalisées, que les commandes et les stocks n'étaient pas centralisés, et que le suivi budgétaire présentait des imprécisions sur lesquelles, d'ailleurs, le réviseur PKF avait mis le doigt.

***Intervention du  
Conseil communal***

***Intervention de  
V. Rezzonico (PVL)***

***Intervention du  
Conseil communal***

Il confirme aussi que dans ce contexte, la création d'un secteur dédié à l'exploitation des bâtiments répondait à un besoin réel, à savoir celui de renforcer la cohérence, la transparence et le contrôle interne, dans une logique de bonne gouvernance et de gestion rigoureuse des fonds publics.

L'audit relève également que la mise en œuvre de cette réorganisation, intervenue dans un délai assez court, a pu déstabiliser certaines personnes. L'auditeur confirme que quelques collaborateurs ont eu de la peine à s'adapter à la nouvelle structure ou à accepter l'autorité fonctionnelle qu'elle impliquait. Dans ce cadre, l'enquête mentionne des difficultés à respecter les nouvelles lignes hiérarchiques, des réticences à la centralisation des commandes ou au partage d'équipements, et, dans certains cas, des comportements inappropriés envers des collègues ou des supérieurs hiérarchiques. Il confirme que certains collaborateurs ont exprimé ouvertement leur refus de se plier aux nouvelles procédures et que d'autres ont remis en cause les instructions reçues ou adopté des attitudes de résistance passive.

L'audit confirme également que ces tensions ont aussi été alimentées par un manque de soutien et de collaboration de leur hiérarchie, dont la participation jugée insuffisante à la mise en œuvre des changements a parfois accentué les malentendus et le climat de méfiance. Dans ce sens, le rapport note que les décisions prises par le Conseil communal n'ont pas toujours été relayées avec la clarté et la cohérence attendues, ce qui a compliqué la phase de transition. Il souligne enfin que ces tensions relevaient avant tout du facteur humain, et non d'un défaut de conception du modèle de réorganisation mis en place.

Pour apaiser la situation et consolider le fonctionnement du secteur, l'auditeur a formulé plusieurs propositions très concrètes, que le Conseil communal a d'ailleurs déjà commencé à appliquer.

Parmi ces recommandations, M. Maillard cite notamment :

- une clarification supplémentaire des cahiers des charges, pour que chacun connaisse précisément son rôle et ses responsabilités ;
- la définition de règles encore plus claires permettant au responsable du secteur, ou à la personne qu'il mandate, d'accéder à tout moment aux bâtiments communaux, pour assurer le suivi technique et organisationnel ;
- poursuivre dans la centralisation des commandes et des achats, afin d'éviter les doublons, d'assurer la transparence des dépenses et d'éviter des commandes inutiles ;
- il a recommandé aussi la mise en place de procédures internes écrites pour encadrer les demandes d'entretien, la maintenance et la gestion du matériel ;
- et enfin, il a préconisé un renforcement du dialogue et de la communication interne, pour favoriser un climat de travail apaisé et constructif.

Malgré les difficultés initiales, l'enquêteur avait constaté, en juin déjà, des améliorations sensibles, à savoir une meilleure coordination entre les sites, une répartition plus rationnelle des tâches, et une maîtrise accrue des dépenses et des ressources.

En résumé, l'enquête a confirmé que la réorganisation du secteur de l'exploitation des bâtiments était non seulement justifiée, mais indispensable. L'auditeur estime, en substance, que cette réorganisation permet à la commune de franchir une étape importante vers une gestion plus moderne, plus efficace et plus conforme aux exigences de transparence et de responsabilité, notamment dans la gestion des fonds publics.

Le Conseil communal a pris acte des conclusions du rapport et poursuit la mise en œuvre des recommandations formulées.

S'agissant du Service Urbanisme et patrimoine, M. Maillard indique qu'il est maintenant quasiment complet. Il ne manque plus que la ou le Responsable de service qui est difficile à trouver. Par contre, le Conseil communal est en train de procéder à des entretiens et espère désormais trouver la personne adéquate, ceci durant ce mois d'octobre. A la connaissance de M. Maillard, l'ambiance au sein des Services techniques est excellente et la collaboration avec les autres services excellente elle aussi.

#### **- Service informatique**

M. Maillard pense nécessaire de donner un bref retour de ce qui a été réalisé jusqu'à ce jour dans le domaine informatique. L'objectif de refonte totale de ce secteur était la sécurité, l'efficacité et la continuité des activités.

En premier lieu, c'est la sécurité informatique qui a été profondément renforcée. Les informaticiens communaux ont, entre autres, mis en place une gouvernance claire, segmenté le réseau entre les écoles et l'administration, généralisé l'authentification multifactorielle et installé des outils de détection et de réponse aux cyberattaques. Les sauvegardes sont désormais ce qu'on appelle apparemment « immuables », ce qui protège les données même en cas d'attaque. Des audits externes ont confirmé la solidité du dispositif, et un principe de « zéro confiance » est progressivement déployé.

En parallèle, la fiabilité des systèmes est désormais assurée par le nouveau datacenter communal sur lequel le Conseil général a voté, avec site de secours, une interconnexion en fibre entre bâtiments et une redondance complète des connexions internet.

Sur le plan financier, ces progrès essentiels ont été réalisés sans augmentation des coûts de fonctionnement, du fait notamment de la rationalisation des abonnements télécoms, de l'internalisation des compétences et de la mutualisation des licences Microsoft et Fortinet. M. Maillard note aussi que la migration vers Microsoft 365 et la téléphonie dite « IP » ont simplifié le travail des collaboratrices et collaborateurs tout en améliorant la mobilité et la qualité dite « de service ».

Enfin, M. Maillard peut informer que le chantier majeur qui a été discuté l'année passée est en cours, à savoir l'implantation du nouvel ERP communal, destiné à moderniser toute la gestion administrative et financière en vue de la prochaine législature. Son paramétrage est en voie d'achèvement et les formations débutent en ce mois d'octobre. Il sera, sauf imprévu, opérationnel dès 2026. Comme annoncé l'année passée, une

***Intervention du  
Conseil communal***

solution complémentaire devra être mise en place pour les impôts communaux d'ici 2027.

Le Conseil communal peut donc d'ores et déjà affirmer que la commune de Marly dispose désormais d'un environnement plus sûr, plus fiable et plus efficace, au service de la population et à des coûts maîtrisés.

#### **- Elections communales de 2026**

#### ***Intervention du Conseil communal***

Le Conseil communal publie depuis plusieurs mois des messages pour rappeler l'importance de se préparer dès maintenant aux élections communales de 2026. L'objectif est de sensibiliser les citoyennes et citoyens, ainsi que les partis et groupements politiques, à ce rendez-vous démocratique essentiel. Il est crucial d'engager sans tarder la recherche de personnes prêtes à s'investir pour la commune, en veillant à ce qu'elles soient motivées, compétentes et disponibles, plutôt que simplement sollicitées pour compléter des listes. En cas de recherches, il est nécessaire d'expliquer très clairement :

- 1) Que les fonctions communales exigent, des compétences et un réel sens du service public.
- 2) Le cas échéant, que le rôle de conseiller communal, en particulier, ne se limite de loin pas à la représentation politique ou aux séances du Conseil communal : c'est une fonction de gestion et de responsabilité. Cela signifie que chaque membre du Conseil communal assume son dicastère et qu'il en est responsable, qu'il suit des dossiers complexes, qu'il prend ou doit parfois prendre des décisions lourdes de conséquences ou même totalement impopulaires, et que pour les affaires du Conseil communal, il doit systématiquement agir au nom de l'ensemble du collège. Pour exercer cette tâche, il faut des gens sachant diriger des projets, encadrer du personnel, avoir un esprit critique, une vision, comprendre un tant soit peu quelques aspects financiers et juridiques et, c'est essentiel, collaborer dans un esprit collégial. C'est un engagement exigeant, mais aussi profondément enrichissant, car il permet d'avoir un impact concret sur la vie locale.
- 3) Le cas échéant, que le rôle de conseiller général est politique, de délibération et de contrôle : il est là pour débattre de sujets de la société locale, il vote les budgets, les règlements, les crédits d'investissement, et veille dans le même temps à la cohérence et à la transparence de l'action communale. Son travail doit avant tout compléter et peut-être dynamiser celui de l'exécutif et doit donc contribuer à la vitalité démocratique de la commune.

L'idée ici est de rappeler, en vue des prochaines élections, la responsabilité fondamentale des partis politiques et des groupes politique : celle de repérer, soutenir et encourager des personnes compétentes, disponibles et motivées à s'engager. Il ne faut pas attendre le dernier moment pour constituer des listes, mais au contraire il est indispensable d'accompagner sans tarder celles et ceux qui pourraient être de bons candidats, en leur expliquant ce que représente un tel mandat et en leur donnant envie de franchir le pas.

Il faut préparer sans attendre, et sur le long terme, la relève politique d'un Marly qui avance au pas de charge. Et c'est à chacune et chacun, dans ses cercles, ses partis ou ses réseaux, de contribuer à ce que la commune puisse continuer à s'appuyer sur des élus compétents, engagés et représentatifs de sa population.

- **Association régionale de la Sarine (ARS)**

M. Maillard annonce qu'un point important sera traité lors de la séance du Conseil général de décembre : la révision complète des statuts de l'ARS, une démarche essentielle pour l'avenir de la région. Pour accompagner ce processus, l'ARS organisera cet automne plusieurs séances d'information destinées à échanger avec les parties prenantes.

Dates des séances :

• **Pour les membres des Conseils généraux :**

- 5 novembre à 19h30 – CO de Sarine-Ouest, Avry-sur-Matran
- 6 novembre à 19h30 – CO de Sarine-Ouest, Avry-sur-Matran

• **Pour la population :**

- 11 novembre à 16h00 – Institut agricole de Grangeneuve
- 20 novembre à 20h00 – Restaurant de la Croix-Blanche, Le Mouret
- 26 novembre à 20h00 – Auberge de la Gare, Grolley

Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet de la commune.

## **8. Divers**

- **Gestion des déchets**

Suite à la suppression des poubelles le long des chemins du bord de la Gérine, M. Daniel Mollard (PS) constate que, bien que des sacs pour déchets canins soient mis à disposition, aucune poubelle n'est prévue à proximité. Résultat : les sacs sont abandonnés un peu partout, parfois même accrochés aux panneaux expliquant la suppression. Il demande s'il est prévu d'installer des robidogs.

M. Maurice Horner précise qu'il n'est pas prévu d'installer des robidogs. Les anciennes poubelles seront remplacées par des "poubelles requins", dans lesquelles les sachets de déjections canines devront être déposés. Ces nouvelles poubelles seront également équipées de distributeurs de sachets. La commune compte actuellement 110 poubelles réparties sur son territoire. Les propriétaires de chiens croisent donc forcément des points de dépôt sur le chemin du retour. Jusqu'à récemment, 20 poubelles étaient installées directement le long de la Gérine, ce qui constituait un avantage local, mais elles généraient une quantité importante de déchets.

S'inspirant d'autres communes ayant supprimé ces installations, Marly a décidé de retirer les poubelles du périmètre de la Gérine. M. Horner souligne qu'en 2024, la collecte du lundi matin a parfois atteint jusqu'à 2 m<sup>3</sup> de déchets, comme en témoignent les photos publiées sur les réseaux sociaux.

La commune a commencé à supprimer certaines poubelles, notamment dans le secteur du Port, où trois containers de 800 litres avaient été installés par le passé pour lutter contre le littering. Malgré leur capacité, ils étaient

***Intervention du  
Conseil communal***

***Question de  
D. Mollard (PS)***

***Réponse du  
Conseil communal***

systématiquement remplis chaque lundi matin. Depuis leur retrait, la situation s'est nettement améliorée : très peu de déchets sont constatés.

M. Horner estime que la suppression des poubelles permet de réduire les dépôts sauvages en évitant "l'appel du déchet". En contrepartie, 13 panneaux explicatifs ont été installés le long de la Gérine pour inciter les usagers à reprendre leurs déchets et les trier chez eux, conformément à leur responsabilité citoyenne.

Il souligne que dans les Préalpes fribourgeoises, l'absence de poubelles est la norme et les promeneurs redescendent naturellement avec leurs déchets. Il cite également le nouveau sentier de la Sarine inauguré par l'ARS dans le périmètre de l'Abbaye d'Hauterive : une boucle de 7 km sans aucune poubelle, illustrant l'évolution des mentalités vers plus de responsabilité.

Concernant les déjections canines, un problème subsiste. L'objectif est que les propriétaires de chiens prennent l'initiative de rapporter les sachets dans les poubelles disponibles sur le chemin du retour. Aucun nouveau robidog ne sera installé le long de la Gérine, sauf décision contraire de la commission de l'édilité ou suite à une pétition.

*Hors micro, propos inaudibles.*

M. Maurice Horner annonce que la présence dissuasive de la police communale et des employés communaux sera renforcée. Leur rôle sera aussi d'engager le dialogue avec les promeneurs pour leur expliquer les objectifs de la démarche et encourager un comportement responsable.

M. Nicholas Creak (PLR) souhaite parler de deux aveux d'échec : les places de parc dans les zones 30 km/h et la nouvelle stratégie de gestion des déchets autour de la Gérine :

*« Premier échec : Les places de parc*

*Le PLR avait pourtant prévu cette situation. Et malgré notre intervention lors de la dernière séance, nos agents communaux continuent à verbaliser, parfois même plusieurs fois par jour dans certains quartiers.*

*Et là, surprise ! Nous découvrons dans La Liberté que Bulle a, elle aussi, instauré des zones 30, mais sans interdiction de parquer hors cases, simplement avec des zones bleues. Autrement dit, exactement ce qu'on nous avait dit être impossible à Marly !*

*Alors, soyons cohérents : nous demandons de nouveau au Conseil communal :*

- *de renoncer aux amendes de stationnement dans les quartiers qui ne disposent pas de cases,*
- *de rembourser les amendes déjà infligées,*
- *et d'étudier la mise en place de zones bleues, comme cela semble se faire ailleurs.*

*Deuxième échec : Les déchets autour de la Gérine*

*Face aux problèmes de dépôts sauvages, la Commune a choisi une approche disons ... innovante : retirer toutes les poubelles et les remplacer par de belles affiches appelant à l'harmonie et au respect. L'intention est*

***Intervention de  
D. Mollard (PS)***

***Réponse du  
Conseil communal***

***Intervention de  
N. Creak (PLR)***

*louable, mais le résultat est catastrophique. Notre sentier planétaire est devenu un parcours d'obstacles jonché de déchets. Et là on en arrive à des situations absurdes : les propriétaires de chiens mettent leurs crottes biodégradables dans des sacs plastiques et les déposent en petits monticules orange bien alignés !*

*Nos règlements doivent être réalistes et adaptés à la vie des citoyens. Alors posons-nous les bonnes questions : Voulons-nous empêcher les gens de profiter des rives de la Gérine en été ? Voulons-nous que notre excès de zèle pousse les gens à jeter leurs déchets tout simplement dans la forêt ? Ou faut-il installer des caméras ou des policiers sous chaque arbre ?*

*Soyons honnêtes : oui, idéalement, chacun devrait ramener ses déchets, comme en montagne. Mais soyons surtout réalistes : une grillade en été, c'est des bières, un grill encore chaud, et des jeunes venus en bus depuis Marly ou les environs et leur demander de tout ramener à la maison, c'est utopique.*

*Et en tant que parent d'adolescent, je peux vous le confirmer : ils sont souvent plus motivés à manifester pour les cacatoès d'Amazonie qu'à se lever le samedi matin pour aller à la déchetterie. Alors, un sac plein de déchets dans le bus ou sur le vélo, c'est tout simplement pas réaliste.*

*La grande majorité des gens respectent la Gérine. La preuve : quand il y avait des poubelles, les déchets y étaient déposés mais autour.*

*Alors, permettez-moi cette question : à quoi servent nos taxes poubelles ? Et nos taxes pour chiens ? On n'a plus de poubelle. Pourquoi continuer à les payer ?*

*Je demande donc au Conseil communal de revoir sa stratégie, de réinstaller en priorité les poubelles pour chiens, et de remettre des conteneurs au bord de la Gérine durant les mois d'été. Parce que parfois, la solution la plus simple, c'est aussi la plus propre ».*

M. Maurice Horner entend bien les remarques de M. Creak, tout en rappelant que le nouveau système n'a été mis en place qu'en juin et qu'il est encore en phase de démarrage. Il souligne qu'il faut laisser le temps à la mesure de faire ses preuves. Le Conseil communal reste ouvert à des propositions constructives, mais après 20 ans de lutte inefficace contre le littering le long de la Gérine, il est parfois nécessaire d'adopter des solutions plus radicales.

#### **- Commission de l'aménagement du territoire**

M. Claude Biemann (PLR) estime que la commission de l'aménagement a des problèmes de fonctionnement. Du début de l'année 2025 à ce jour, 7 séances étaient prévues, mais 3 ont été annulées (28 mai, 25 juin et 24 septembre) soi-disant par manque de matière, alors qu'on a survolé le 27 août la demande de révision du masterplan du MIC. Pour les 4 séances, il n'y a que 2 PV : celui de la séance du 26 février, publié sur le site intranet, et celui de la séance du 3 avril, remis par mail, à cause d'un problème technique. Il manque les PV des séances des 30 avril et du 27 août. De plus, tous les documents des séances ne sont pas publiés sur l'intranet.

***Intervention du  
Conseil communal***

***Intervention de  
C. Biemann (PLR)***

Il serait temps, selon M. Biemann, de donner de l'aide à la spécialiste en projets urbains de la commune, pour exécuter ses tâches (établissement des PV, publication des documents sur l'intranet, etc.). Elle est certainement surchargée.

Mme Daniela Schellenberg, Présidente, invite l'assemblée à restituer les télécommandes et à profiter de la buvette. Elle clôt la séance à 21h25.

**Clôture**

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Daniela Schellenberg

Nicolas Gex

Annexes : résultats des votes électroniques.

# Rapport du vote d'IVS-City Council

## Vote 1 : Test des télécommandes

Type : Oui/Non/Abstention  
19:36:59

Résultats : seulement progression Horodateur : 08.10.2025

Total de résultats:

|                     |    |          |
|---------------------|----|----------|
| <b>Oui :</b>        | 31 | 73,81 %  |
| <b>Non :</b>        | 7  | 16,67 %  |
| <b>Abstention :</b> | 4  | 9,52 %   |
| <b>Total :</b>      | 42 | 100,00 % |

### Résultats individuels :

|                   |             |                |             |
|-------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément           | x           | Widmer-Comment | x           |
| Herren A.         | pas présent | Amari          | x           |
| Herren S.         | x           | Bugnon A.      | x           |
| Humbert           | pas présent | Bugnon E.      | pas présent |
| Schorderet        | x           | Rezzonico      | x           |
| Adamo             | x           | Ardenti        | pas présent |
| Bielmann          | x           | Ariosa         | x           |
| Creak             | x           | Bays           | pas présent |
| Curty             | x           | Carrel         | pas présent |
| de Reynier        | x           | Gambazzi       | x           |
| Defferrard        | x           | Gamboni        | x           |
| Mantelli          | x           | Giaccobo       | x           |
| Meuwly            | x           | Ryckebusch     | x           |
| Schneuwly         | x           | Shapiro        | x           |
| Beretta           | x           | Attallah       | x           |
| Brodard           | pas présent | D'Agostini     | x           |
| Emmenegger        | x           | Girardin       | x           |
| Kiner-Renaud      | x           | Grandjean      | x           |
| Kuenlin           | x           | Gremaud        | x           |
| Lago              | x           | Jaquier        | x           |
| Marco             | x           | Khan           | x           |
| Mulder            | x           | Mollard        | x           |
| Navarro           | x           | Sahin          | x           |
| Schellenberg      | x           | Sönmez Özdemir | x           |
| Van d. Wildenberg | pas présent | Wohlhauser     | x           |

La Présidente :

Le Secrétaire :

## Vote 2 : Acceptez-vous la modification de l'ordre des points de la séance du Conseil général du 8 octobre 2025 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 08.10.2025 19:38:19

Total de résultats:

|                     |    |          |
|---------------------|----|----------|
| <b>Oui :</b>        | 41 | 97,62 %  |
| <b>Non :</b>        | 0  | 0,00 %   |
| <b>Abstention :</b> | 1  | 2,38 %   |
| <b>Total :</b>      | 42 | 100,00 % |

### Résultats individuels :

|                   |             |                |             |
|-------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément           | oui         | Widmer-Comment | Abstention  |
| Herren A.         | pas présent | Amari          | oui         |
| Herren S.         | oui         | Bugnon A.      | oui         |
| Humbert           | pas présent | Bugnon E.      | pas présent |
| Schorderet        | oui         | Rezzonico      | oui         |
| Adamo             | oui         | Ardenti        | pas présent |
| Bielmann          | oui         | Ariosa         | oui         |
| Creak             | oui         | Bays           | pas présent |
| Curty             | oui         | Carrel         | pas présent |
| de Reynier        | oui         | Gambazzi       | oui         |
| Defferrard        | oui         | Gamboni        | oui         |
| Mantelli          | oui         | Giaccobo       | oui         |
| Meuwly            | oui         | Ryckebusch     | oui         |
| Schneuwly         | oui         | Shapiro        | oui         |
| Beretta           | oui         | Attallah       | oui         |
| Brodard           | pas présent | D'Agostini     | oui         |
| Emmenegger        | oui         | Girardin       | oui         |
| Kiner-Renaud      | oui         | Grandjean      | oui         |
| Kuenlin           | oui         | Gremaud        | oui         |
| Lago              | oui         | Jaquier        | oui         |
| Marco             | oui         | Khan           | oui         |
| Mulder            | oui         | Mollard        | oui         |
| Navarro           | oui         | Sahin          | oui         |
| Schellenberg      | oui         | Sönmez Özdemir | oui         |
| Van d. Wildenberg | pas présent | Wohlhauser     | oui         |

La Présidente :

Le Secrétaire :

### Vote 3 : Adoptez-vous le Règlement communal relatif à l'accueil préscolaire (crèche) tel que présenté dans le message 07-25 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 08.10.2025 19:51:37

Total de résultats:

|                     |    |          |
|---------------------|----|----------|
| <b>Oui :</b>        | 41 | 97,62 %  |
| <b>Non :</b>        | 0  | 0,00 %   |
| <b>Abstention :</b> | 1  | 2,38 %   |
| <b>Total :</b>      | 42 | 100,00 % |

#### Résultats individuels :

|                   |             |                |             |
|-------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément           | oui         | Widmer-Comment | oui         |
| Herren A.         | pas présent | Amari          | oui         |
| Herren S.         | oui         | Bugnon A.      | oui         |
| Humbert           | pas présent | Bugnon E.      | pas présent |
| Schorderet        | oui         | Rezzonico      | oui         |
| Adamo             | oui         | Ardenti        | pas présent |
| Bielmann          | oui         | Ariosa         | oui         |
| Creak             | oui         | Bays           | pas présent |
| Curty             | oui         | Carrel         | pas présent |
| de Reynier        | oui         | Gambazzi       | oui         |
| Defferrard        | oui         | Gamboni        | oui         |
| Mantelli          | oui         | Giaccobo       | oui         |
| Meuwly            | oui         | Ryckebusch     | oui         |
| Schneuwly         | oui         | Shapiro        | oui         |
| Beretta           | oui         | Attallah       | oui         |
| Brodard           | pas présent | D'Agostini     | oui         |
| Emmenegger        | oui         | Girardin       | oui         |
| Kiner-Renaud      | oui         | Grandjean      | oui         |
| Kuenlin           | oui         | Gremaud        | Abstention  |
| Lago              | oui         | Jaquier        | oui         |
| Marco             | oui         | Khan           | oui         |
| Mulder            | oui         | Mollard        | oui         |
| Navarro           | oui         | Sahin          | oui         |
| Schellenberg      | oui         | Sönmez Özdemir | oui         |
| Van d. Wildenberg | pas présent | Wohlhauser     | oui         |

La Présidente :

Le Secrétaire :

## Vote 4 : Adoptez-vous le Règlement relatif à l'accueil extrascolaire (AES) tel que présenté dans le message 08-25 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 08.10.2025 19:54:05

Total de résultats:

|                     |    |          |
|---------------------|----|----------|
| <b>Oui :</b>        | 42 | 100,00 % |
| <b>Non :</b>        | 0  | 0,00 %   |
| <b>Abstention :</b> | 0  | 0,00 %   |
| <b>Total :</b>      | 42 | 100,00 % |

### Résultats individuels :

|                   |             |                |             |
|-------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément           | oui         | Widmer-Comment | oui         |
| Herren A.         | pas présent | Amari          | oui         |
| Herren S.         | oui         | Bugnon A.      | oui         |
| Humbert           | pas présent | Bugnon E.      | pas présent |
| Schorderet        | oui         | Rezzonico      | oui         |
| Adamo             | oui         | Ardenti        | pas présent |
| Bielmann          | oui         | Ariosa         | oui         |
| Creak             | oui         | Bays           | pas présent |
| Curty             | oui         | Carrel         | pas présent |
| de Reynier        | oui         | Gambazzi       | oui         |
| Defferrard        | oui         | Gamboni        | oui         |
| Mantelli          | oui         | Giaccobo       | oui         |
| Meuwly            | oui         | Ryckebusch     | oui         |
| Schneuwly         | oui         | Shapiro        | oui         |
| Beretta           | oui         | Attallah       | oui         |
| Brodard           | pas présent | D'Agostini     | oui         |
| Emmenegger        | oui         | Girardin       | oui         |
| Kiner-Renaud      | oui         | Grandjean      | oui         |
| Kuenlin           | oui         | Gremaud        | oui         |
| Lago              | oui         | Jaquier        | oui         |
| Marco             | oui         | Khan           | oui         |
| Mulder            | oui         | Mollard        | oui         |
| Navarro           | oui         | Sahin          | oui         |
| Schellenberg      | oui         | Sönmez Özdemir | oui         |
| Van d. Wildenberg | pas présent | Wohlhauser     | oui         |

La Présidente :

Le Secrétaire :

## Vote 5 : Adoptez-vous le Règlement relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour tel que présenté dans le message 09-25 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 08.10.2025 20:05:33

Total de résultats:

|                     |    |          |
|---------------------|----|----------|
| <b>Oui :</b>        | 42 | 100,00 % |
| <b>Non :</b>        | 0  | 0,00 %   |
| <b>Abstention :</b> | 0  | 0,00 %   |
| <b>Total :</b>      | 42 | 100,00 % |

### Résultats individuels :

|                   |             |                |             |
|-------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément           | oui         | Widmer-Comment | oui         |
| Herren A.         | pas présent | Amari          | oui         |
| Herren S.         | oui         | Bugnon A.      | oui         |
| Humbert           | pas présent | Bugnon E.      | pas présent |
| Schorderet        | oui         | Rezzonico      | oui         |
| Adamo             | oui         | Ardenti        | pas présent |
| Bielmann          | oui         | Ariosa         | oui         |
| Creak             | oui         | Bays           | pas présent |
| Curty             | oui         | Carrel         | pas présent |
| de Reynier        | oui         | Gambazzi       | oui         |
| Defferrard        | oui         | Gamboni        | oui         |
| Mantelli          | oui         | Giaccobo       | oui         |
| Meuwly            | oui         | Ryckebusch     | oui         |
| Schneuwly         | oui         | Shapiro        | oui         |
| Beretta           | oui         | Attallah       | oui         |
| Brodard           | pas présent | D'Agostini     | oui         |
| Emmenegger        | oui         | Girardin       | oui         |
| Kiner-Renaud      | oui         | Grandjean      | oui         |
| Kuenlin           | oui         | Gremaud        | oui         |
| Lago              | oui         | Jaquier        | oui         |
| Marco             | oui         | Khan           | oui         |
| Mulder            | oui         | Mollard        | oui         |
| Navarro           | oui         | Sahin          | oui         |
| Schellenberg      | oui         | Sönmez Özdemir | oui         |
| Van d. Wildenberg | pas présent | Wohlhauser     | oui         |

La Présidente :

Le Secrétaire :

## Vote 6 : Approuvez-vous la demande de modification du procès-verbal de la séance du 21 mai 2025 tel que demandé par M. Claude Biemann ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 08.10.2025 20:49:31

Total de résultats:

|                     |    |          |
|---------------------|----|----------|
| <b>Oui :</b>        | 34 | 80,95 %  |
| <b>Non :</b>        | 1  | 2,38 %   |
| <b>Abstention :</b> | 7  | 16,67 %  |
| <b>Total :</b>      | 42 | 100,00 % |

### Résultats individuels :

|                   |             |                |             |
|-------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément           | oui         | Widmer-Comment | oui         |
| Herren A.         | pas présent | Amari          | oui         |
| Herren S.         | oui         | Bugnon A.      | oui         |
| Humbert           | pas présent | Bugnon E.      | pas présent |
| Schorderet        | oui         | Rezzonico      | oui         |
| Adamo             | oui         | Ardenti        | pas présent |
| Bielmann          | oui         | Ariosa         | oui         |
| Creak             | oui         | Bays           | pas présent |
| Curty             | oui         | Carrel         | pas présent |
| de Reynier        | oui         | Gambazzi       | oui         |
| Defferrard        | oui         | Gamboni        | oui         |
| Mantelli          | oui         | Giaccobo       | oui         |
| Meuwly            | oui         | Ryckebusch     | Abstention  |
| Schneuwly         | oui         | Shapiro        | oui         |
| Beretta           | Abstention  | Attallah       | Abstention  |
| Brodard           | pas présent | D'Agostini     | Abstention  |
| Emmenegger        | Abstention  | Girardin       | oui         |
| Kiner-Renaud      | oui         | Grandjean      | oui         |
| Kuenlin           | Abstention  | Gremaud        | oui         |
| Lago              | oui         | Jaquier        | oui         |
| Marco             | oui         | Khan           | oui         |
| Mulder            | oui         | Mollard        | oui         |
| Navarro           | oui         | Sahin          | Abstention  |
| Schellenberg      | non         | Sönmez Özdemir | oui         |
| Van d. Wildenberg | pas présent | Wohlhauser     | oui         |

La Présidente :

Le Secrétaire :

## Vote 7 : Approuvez-vous le procès-verbal du 21 mai 2025 avec la modification de M. Claude Biemann ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 08.10.2025 20:50:00

Total de résultats:

|                     |    |          |
|---------------------|----|----------|
| <b>Oui :</b>        | 40 | 97,56 %  |
| <b>Non :</b>        | 0  | 0,00 %   |
| <b>Abstention :</b> | 1  | 2,44 %   |
| <b>Total :</b>      | 41 | 100,00 % |

### Résultats individuels :

|                   |             |                |             |
|-------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément           | oui         | Widmer-Comment | oui         |
| Herren A.         | pas présent | Amari          | oui         |
| Herren S.         | oui         | Bugnon A.      | oui         |
| Humbert           | pas présent | Bugnon E.      | pas présent |
| Schorderet        | oui         | Rezzonico      | oui         |
| Adamo             | oui         | Ardenti        | pas présent |
| Bielmann          | oui         | Ariosa         | oui         |
| Creak             | oui         | Bays           | pas présent |
| Curty             | oui         | Carrel         | pas présent |
| de Reynier        | oui         | Gambazzi       | oui         |
| Defferrard        | oui         | Gamboni        | oui         |
| Mantelli          | oui         | Giaccobo       | oui         |
| Meuwly            | oui         | Ryckebusch     | Abstention  |
| Schneuwly         | oui         | Shapiro        | oui         |
| Beretta           | oui         | Attallah       | oui         |
| Brodard           | pas présent | D'Agostini     | oui         |
| Emmenegger        | oui         | Girardin       | oui         |
| Kiner-Renaud      | oui         | Grandjean      | oui         |
| Kuenlin           | oui         | Gremaud        | oui         |
| Lago              | oui         | Jaquier        | -           |
| Marco             | oui         | Khan           | oui         |
| Mulder            | oui         | Mollard        | oui         |
| Navarro           | oui         | Sahin          | oui         |
| Schellenberg      | oui         | Sönmez Özdemir | oui         |
| Van d. Wildenberg | pas présent | Wohlhauser     | oui         |

La Présidente :

Le Secrétaire :

## Vote 8 : Acceptez-vous la dépense de Fr. 160'000.- pour le remplacement de l'éclairage des terrains de football tel que présenté dans le message 06-25 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 08.10.2025 20:57:51

Total de résultats:

|                     |    |          |
|---------------------|----|----------|
| <b>Oui :</b>        | 40 | 95,24 %  |
| <b>Non :</b>        | 0  | 0,00 %   |
| <b>Abstention :</b> | 2  | 4,76 %   |
| <b>Total :</b>      | 42 | 100,00 % |

### Résultats individuels :

|                   |             |                |             |
|-------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément           | oui         | Widmer-Comment | oui         |
| Herren A.         | pas présent | Amari          | oui         |
| Herren S.         | oui         | Bugnon A.      | oui         |
| Humbert           | pas présent | Bugnon E.      | pas présent |
| Schorderet        | oui         | Rezzonico      | Abstention  |
| Adamo             | oui         | Ardenti        | pas présent |
| Bielmann          | oui         | Ariosa         | oui         |
| Creak             | oui         | Bays           | pas présent |
| Curty             | oui         | Carrel         | pas présent |
| de Reynier        | oui         | Gambazzi       | oui         |
| Defferrard        | oui         | Gamboni        | oui         |
| Mantelli          | oui         | Giaccobo       | Abstention  |
| Meuwly            | oui         | Ryckebusch     | oui         |
| Schneuwly         | oui         | Shapiro        | oui         |
| Beretta           | oui         | Attallah       | oui         |
| Brodard           | pas présent | D'Agostini     | oui         |
| Emmenegger        | oui         | Girardin       | oui         |
| Kiner-Renaud      | oui         | Grandjean      | oui         |
| Kuenlin           | oui         | Gremaud        | oui         |
| Lago              | oui         | Jaquier        | oui         |
| Marco             | oui         | Khan           | oui         |
| Mulder            | oui         | Mollard        | oui         |
| Navarro           | oui         | Sahin          | oui         |
| Schellenberg      | oui         | Sönmez Özdemir | oui         |
| Van d. Wildenberg | pas présent | Wohlhauser     | oui         |

La Présidente :

Le Secrétaire :